



## INSCRIPTION AU SERVICE DE TRANSPORT SCOLAIRE 2026-2027

### Période d'inscription : Du 9 mars au 30 juin 2026

## Important !

### RENTRÉE SCOLAIRE 2026

Tous les parents d'élèves de niveau préscolaire, primaire et secondaire doivent inscrire leurs enfants au transport scolaire annuellement via la plateforme d'inscription sur le site Internet du Centre de services scolaire de Portneuf. La secrétaire de l'école enverra par courriel le numéro de fiche et le nom légal figurant au dossier scolaire de l'élève pour compléter l'inscription.

Les détails concernant le trajet de votre enfant, tels que le numéro d'autobus, l'arrêt et l'horaire, seront disponibles sur Mozaik-Portail à la mi-août. **Vérifiez ces informations la veille de la rentrée pour vous assurer qu'aucun changement n'a été effectué.**

L'organisation du transport des élèves ayant des besoins particuliers (HDAA) ou ceux fréquentant une école désignée par le CSS de Portneuf, sera effectuée automatiquement en collaboration avec les services éducatifs. Aucune inscription n'est requise. Les détails concernant le trajet de votre enfant vous seront communiqués vers la mi-août.

Si la période d'inscription au service de transport scolaire est terminée, vous devez communiquer directement avec l'école qui nous fera une demande interne.

**Si vous prévoyez déménager, assurez-vous de mettre à jour le dossier scolaire de votre enfant en communiquant avec la secrétaire de l'école.**

### Tarification Places disponibles 2026-2027 (élèves marcheurs)

Date limite pour faire votre paiement :  
le 9 août 2026

**1 enfant : 300 \$**

**2 enfants : 415 \$**

**3 enfants et plus : 465 \$**

Pour une demande en cours d'année scolaire, la tarification varie en fonction du mois où la demande est effectuée.

### Critères d'admissibilité

Le centre de services scolaire offre un transport gratuit pour les élèves de niveau préscolaire, primaire, secondaire ainsi qu'aux élèves ayant des besoins particuliers inscrits en classes spécialisées (HDAA). Ce service est disponible le matin et après les classes, sous réserve que les élèves respectent les critères suivants :

- Inscription dans leur école de bassin ou établissement désigné.
- Distance résidence-école supérieure à :
  - 600 mètres pour le préscolaire (4-5 ans) ;
  - 1400 mètres pour le primaire ;
  - 1700 mètres pour le secondaire.

Si ces conditions ne sont pas remplies, une demande pour une place disponible doit être soumise.

### Plateforme d'inscription

### Formulaires pour les demandes de places disponibles

Les élèves non éligibles au transport scolaire en raison d'un choix-école, programme particulier ou de la distance résidence-école peuvent demander une place selon les disponibilités, en remplissant un formulaire annuellement.

- **Échéance de la demande : 30 juin 2026**
- Pour une demande effectuée après le 30 juin 2026, le service de transport débutera la semaine du 8 septembre 2026

Formulaires à remplir selon la situation de votre enfant :

- **Formulaire demande de places disponibles 2026-2027 (hors bassin)** sans frais pour les élèves en choix-école ou inscrits à un programme particulier.
- **Formulaire demande de places disponibles 2026-2027 (marcheurs)** Pour les élèves résidant dans la zone de marche de leur école de bassin, veuillez vous référer à la **tarification 2026-2027**.

Une facture vous sera envoyée le 2 juillet 2026 qui pourra être payée en deux versements.

#### Dates limites des versements :

**1er versement le 9 août 2026**

**2e versement le 2 février 2027**

Après soumission du formulaire et paiement, l'équipe du transport analysera la demande et vous fera parvenir les détails du transport de votre enfant.

*\*Les élèves doivent respecter les règles de conduite, sinon leur privilège de transport peut être retiré.*

## Gardes partagées

Dans les cas de garde partagée, le transport est offert à l'adresse principale de l'élève, soit celle qui a été déterminée au moment de l'inscription à l'école. Une seconde adresse peut être desservie si :

- **Elle est utilisée régulièrement (5 jours/semaine). Tout autre horaire ne sera pas accepté.**
- **Un parcours existant relie cette adresse à l'école sans modifications nécessaires.**

Le transport aux deux adresses et sans obligation de la part du centre de services scolaire et dépend des places disponibles. Ce service est annuel et se termine à la fin de l'année scolaire.

**Chaque parent doit inscrire son enfant en ligne afin de bénéficier du transport scolaire.**

## Adresse complémentaire

Ce service de transport est destiné aux élèves de niveau préscolaire et primaire, sans obligation de la part du centre de services scolaire.

Conditions pour bénéficier d'une adresse complémentaire :

- **Utilisation régulière** : L'adresse complémentaire doit être utilisée cinq jours par semaine, remplaçant ainsi l'adresse principale pour le transport.
- **Transport non simultané** : Il ne doit pas y avoir du transport simultané entre deux adresses (par exemple, chez une gardienne et au domicile principal).

Une seule adresse complémentaire est accordée par titulaire de l'autorité parentale. En cas de garde partagée, deux adresses peuvent être attribuées (une par parent), sans frais supplémentaires pour le centre de services scolaire ni de modification à un parcours.

**Contactez la secrétaire de l'école pour ajouter l'adresse complémentaire annuellement au dossier scolaire de votre enfant. La plateforme d'inscription ne permet pas d'ajouter une seconde adresse.**

**Pour plus d'informations, veuillez vous référer au site Web du Centre de services scolaire de Portneuf, sous l'onglet transport scolaire.**

## Formulaire pour une demande de changement d'arrêt ou de modification à un parcours

Ce formulaire s'adresse aux parents des élèves qui utilisent le service de transport scolaire afin de demander une modification du lieu d'embarquement ou du parcours de leur enfant.

Prendre note que les demandes ne seront pas analysées avant le 15 septembre de chaque année scolaire. Vous recevrez une réponse à votre demande par courriel.

Nous tenons à rappeler que les parents doivent assumer la responsabilité et la sécurité de leur enfant lors du trajet entre leur domicile et le point d'embarquement, de débarquement ou jusqu'à l'école.

### Formulaire de changement d'arrêt ou de modification à un parcours

## Formulaire pour l'embarquement et le débarquement seul (élèves de niveau préscolaire et de 1re année)

La présence d'un parent à l'arrêt d'autobus pour les élèves du préscolaire et de 1re année est obligatoire pour leur sécurité. Pour que votre enfant puisse monter et descendre seul de l'autobus, un formulaire de décharge de responsabilité parentale doit être rempli.

### Formulaire de décharge de responsabilité parentale pour un élève du préscolaire et de 1re année

## Élèves inscrits à la formation professionnelle ou à l'éducation des adultes

L'attribution des places de transport scolaire pour les élèves fréquentant un centre de formation se fait après celles des élèves du préscolaire, primaire et secondaire. Les élèves souhaitant bénéficier de ce service doivent en faire la demande auprès de la secrétaire de leur centre de formation. Ces demandes seront traitées après le 15 septembre. Il est conseillé de prévoir du transport pour les premiers jours d'école.

\*Une place peut être retirée si nécessaire pour un élève du secteur jeune.